

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-10375-2014/DEF/DPMM/SRM/OFF relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2015 et sa préparation par correspondance.

Du 24 juillet 2014

NOR D E F B 1 4 5 1 6 5 2 C

Références :

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3) modifié.
- b) Arrêté du 6 janvier 2009 (JO n° 9 du 11 janvier 2009, texte n° 14 ; signalé au BOC 44/2010 ; BOEM 321.2).
- c) Arrêté du 21 mai 2012 (JO n° 136 du 13 juin 2012, texte n° 20 ; signalé au BOC 36/2012 ; BOEM 321.2).
- d) Arrêté du 8 juillet 2014 (BOC n° 41 du 21 août 2014, texte 28 ; BOEM 321.2).
- e) Instruction n° 0-93557-2008/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 février 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 11 ; BOEM 321.2).
- f) Instruction n° 0-17676-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 22 septembre 2010 (BOC N° 42 du 15 octobre 2010, texte 10 ; BOEM 321.2).
- g) Instruction n° 102/DEF/EMM/PRH du 5 décembre 2011 (BOC N° 5 du 27 janvier 2012, texte 10 ; BOEM 326.1.5, 620-4.1.6.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Sept annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-14643-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF du 16 juillet 2013 (BOC N° 37 du 23 août 2013, texte 6).

Référence de publication : BOC n° 51 du 17 octobre 2014, texte 22.

Préambule.

Des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (EMF/OSM), seront ouverts en 2015 pour les militaires non officiers, dans différentes spécialités précisées en annexe I.

1. CONDITIONS À RÉUNIR.

Les concours sont ouverts au personnel non officier qui réunit au 1^{er} janvier 2015, les conditions mentionnées ci-après :

- avoir accompli au moins huit ans de services militaires effectifs ;
- réunir les conditions médicales d'aptitude exigées ;

- être titulaire depuis deux ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant en annexe IV. ;

- être âgé d'au moins vingt-huit ans et de trente-sept ans au plus (né entre le 1^{er} janvier 1978 et le 1^{er} janvier 1987 dates incluses).

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

Les commandants de formation veilleront à ce que leurs candidats soient correctement informés de toutes les dispositions relatives à l'organisation des concours (dates des épreuves, centres d'examen écrits, etc.).

2. ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront les 10 et 11 février 2015.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront au centre d'instruction naval (CIN) de Brest du jeudi 16 avril 2015 au vendredi 5 juin 2015 (dates de principe).

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le CIN Brest.

Mardi 10 février 2015 :

- 8 h 30 : épreuve de composition française (durée 3 heures, coefficient 3) ;

- 13 h 30 : épreuve de langue anglaise (durée 2 heures, coefficient 1).

Mercredi 11 février 2015 :

- 8 h 30 : épreuve de synthèse et d'explication de texte (durée 3 heures, coefficient 2) ;

- 13 h 30 : créneau de rattrapage.

Les heures fixées ci-dessus sont celles d'ouverture des salles de composition. Les épreuves, proprement dites, commencent à l'initiative des présidents de commission de surveillance lorsque toutes les opérations préliminaires sont effectuées.

La durée de chaque épreuve doit être respectée.

3. CENTRES D'EXAMEN.

Les autorités maritimes locales fixent les centres d'examen des épreuves écrites ouverts dans leur zone de responsabilité et dans les formations isolées placées sous leur commandement ainsi que la répartition des candidats entre ces centres.

Dans cette optique et en fonction des candidatures, un centre d'examen peut couvrir une région, un arrondissement, un port ou être ouvert dans une formation isolée.

Les centres d'examen isolés (bâtiments, outre-mer et étranger) doivent être en mesure de respecter les contraintes imposées par ce concours administratif, notamment les délais et procédures d'envoi des compositions pour correction.

La création d'un nouveau centre d'examen doit être immédiatement signalée par message au service de recrutement de la marine (MARINE RECRUTEMENT PARIS ou DPMM/SRM *via* Melinda, pour bureau « officiers » - concours EMF/OSM).

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger est soumise à l'autorisation exclusive du bureau « officiers » du service de recrutement de la marine (SRM/OFF). Ces centres sont placés sous l'autorité directe du SRM/OFF.

4. CANDIDATURES.

Conformément au décret cité en référence a), tout candidat ne peut pas passer plus de trois fois ces épreuves.

4.1. Dépôt de candidature.

Les candidatures devront être signalées au SRM/OFF avant le mercredi 1^{er} octobre 2014 (terme de rigueur) par un message conforme au modèle donné en annexe III., doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées dans cette même annexe.

4.2. Dossier de candidature.

Dès réception du message précité, le SRM/OFF vérifie que les candidats réunissent les conditions exigées. Sans réponse du SRM/OFF, dans un délai maximal de dix jours après le dépôt de candidature, le bureau administration des ressources humaines du candidat constitue le dossier de recrutement dont les modalités et la composition sont précisées en annexe II.

Ce dossier type est à télécharger sur le portail ressources humaines (RH) de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM) :

- « Fonctions RH/Compétences/Recrutement (SRM)/Recrutement officiers/Concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte (EMF/OSM)/Dossier de candidature concours EMF ».

Ce dossier dûment rempli et complété devra être retourné au SRM/OFF - concours EMF/OSM avant le 24 octobre 2014 par courrier de préférence ou sous format informatique pour raisons opérationnelles aux adresses électroniques suivantes :

- intradef : frank.pille@intradef.gouv.fr ;
- internet : srm.osm@marine.defense.gouv.fr.

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés conformément à la réglementation en vigueur.

4.3. Annulation de candidature.

Les annulations de candidatures feront l'objet :

- d'un message adressé au SRM (bureau « officiers ») avec copie à la direction centrale de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) [pour centre national des habilitations défense (CNHD)/bureau contrôle au recrutement (BCR)] avant le 6 février 2015 ;
- d'un mouvement informatique RHAPSODIE dans l'infotype IT 9050 concours/examen - statut candidature : indiquer « annulée ».

Toute annulation de candidature faite après le 6 février 2015 ne sera pas prise en compte. Après cette date, les candidats seront considérés comme inscrits définitivement aux concours EMF/OSM 2015.

5. PRÉPARATION.

5.1. Préparation par correspondance.

Les cours par correspondance préparant aux épreuves de français et d'anglais sont organisés, comme les années précédentes, par la *Revue d'études* et ont pour but d'aider les candidats à se préparer aux épreuves écrites et orales.

Ils se déroulent sur une période de six mois, de juillet à décembre 2014.

5.1.1. Modalités d'inscription.

L'inscription aux cours par correspondance est facultative.

Les inscriptions en première année pour les préparations de français et d'anglais sont distinctes et les candidats peuvent s'inscrire à une ou aux deux préparations sous la formule « *e-learning* » uniquement proposée dorénavant. Les cours sont configurés en dématérialisé sur le site internet *e-prepa* de la *Revue d'études*.

Deux préparations sont proposées en anglais : anglais « perfectionnement » et anglais « débutants ».

Afin d'augmenter l'efficacité de la préparation à l'épreuve de langue anglaise, un test auto corrigé d'évaluation permettant de choisir judicieusement entre les formules « débutant » et « perfectionnement » a été créé et mis en ligne sur intramar à la disposition des prochains candidats.

Des préparations sont également disponibles en français « redoublement » et en anglais « redoublement » - formule « *e-learning* ».

Afin de ne pas accumuler de retard, il est conseillé aux candidats de s'inscrire dès maintenant auprès de la *Revue d'études* en se conformant aux modèles donnés en annexes VI. et VII.

Une copie de ces demandes d'inscription sera adressée, pour information, au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF) - concours EMF/OSM, par voie postale ou par mail *via* intradef aux adresses indiquées en annexes VI. et VII.

Le fichier est téléchargeable sur le portail RH :

- « Fonctions RH/Compétences/Recrutement (SRM)/Recrutement officiers/Concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte (EMF/OSM)/Imprimés pour la *Revue d'études* 2014-2015 ».

Le règlement comptant ou le premier versement doit être joint lors de l'inscription ainsi que le droit d'inscription en première année.

5.1.2. Tarifs de la « *Revue d'études* ».

Les tarifs des cours par correspondance, cycle 2014-2015 préparant aux concours d'admission à l'EMF/OSM sont donnés en annexe V.

5.1.3. Aide financière de la marine.

Les candidats pourront bénéficier d'une aide financière de la marine aux taux suivants.

Formule « *e-learning* » :

- 80 p. 100 du montant pour une inscription en première année, soit les sommes de :

- 132 euros pour le français (M51-00 français) ;
- 100,80 euros pour l'anglais (M51-10 anglais « perfectionnement ») ;
- 129,60 euros pour l'anglais (M51-20 anglais « débutants ») ;
- 50 p. 100 du montant pour un redoublement, soit les sommes de :
 - 70,50 euros pour le français (M51-09 français) ;
 - 50 euros pour l'anglais (M51-19 anglais « perfectionnement »).

Les candidats doivent pour cela :

- réunir les conditions exigées au point 1. de la présente circulaire ;
- effectuer la totalité des épreuves écrites des concours ouverts en 2015, concours dont la liste est précisée en annexe I. ;
- être assidus sur l'ensemble de la préparation. L'assiduité sera jugée au vu des relevés de notes établis par la *Revue d'études* (nombre et qualité des devoirs rendus).

Le SRM/OFF publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement partiel au cours du 1^{er} semestre 2015, après la parution de la liste d'admissibilité.

Le remboursement partiel sera effectué par le bureau « finances » de la DPMM. Pour un même candidat, la prise en charge par la DPMM d'une partie des dépenses ne peut être acquise qu'au maximum pour deux inscriptions au cours, consécutives ou non.

5.2. Portail ressources humaines.

Pour aider les candidats dans leur préparation, les annales des concours antérieurs, les commentaires et conseils des correcteurs des épreuves écrites et la liste précise des textes réglementaires portant sur les connaissances professionnelles de chaque concours sont consultables sur le portail RH :

- « Fonctions RH/Compétences/Recrutement (SRM)/Recrutement officiers/Concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte (EMF/OSM) ».

6. POINTS PARTICULIERS.

6.1. Contrôle élémentaire pour le recrutement officier.

Conformément à l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB/-- du 26 janvier 2012 ⁽¹⁾ relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

L'imprimé adéquat du dossier de candidature est transmis sécurisé avec le logiciel Acid Cryptofiler, par les formations au centre national des habilitations défense (CNHD) à Paris, à l'adresse électronique : dpsd-dircen-cnhd-malakoff@dpsd.defense.gouv.fr.

Si une formation ne trouve pas trace d'habilitation d'un candidat ni dans la fiche individuelle du marin (FIM) ni au poste de la protection et de la sécurité de la défense (PPSD) local, elle lance une procédure d'habilitation.

Les candidats ne pourront être déclarés admis s'ils n'ont pas été habilités.

6.2. Inaptitude médicale.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine doit faire l'objet d'une demande de maintien en service prise par dérogation aux normes médicales adressée à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), conformément aux prescriptions de l'instruction citée en référence g).

Le personnel déclaré inapte et ne faisant pas l'objet d'une décision de maintien en service par dérogation aux normes médicales ne sera pas autorisé à concourir.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat, joint à la demande de maintien.

7. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire n° 0-14643-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF du 16 juillet 2013 relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2014 et sa préparation par correspondance est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
**LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE
MILITAIRE DE LA FLOTTE AU TITRE DU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA
MARINE EN 2015.**

Armes-équipements (ARMEQ).

Contrôleur de circulation aérienne (CCA).

Énergie-propulsion nucléaire (EPNUC).

Finances, logistiques et ressources humaines (FILORH) (1).

Fusilier-protection (FUPRO).

Informatique générale (INFOG).

Maintenance aéronautique (MAERO).

Mécanique (MECAN).

Conduite nautique (NAUTI).

Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).

Opérations-environnement (OPENV).

Sécurité (SECUR).

Tactique aéronautique (TACAE).

(1) La spécialité finances, logistiques et ressources humaines (FILORH) sera créée en septembre 2014.

ANNEXE II.
DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le portail RH de la DPMM à l'adresse suivante :

- « Fonctions RH/Compétences/Recrutement (SRM)/Recrutement officiers/Concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte (EMF/OSM)/Dossier de candidature concours EMF ».

Il doit obligatoirement être composé selon le canevas suivant :

- une fiche de candidature renseignée, signée par l'intéressé et une photographie d'identité récente (moins de 3 mois) collée sur la fiche de candidature ;
- une fiche individuelle du marin (FIM), édition récente, datée et signée par le candidat ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé n° 620-4*/1) mentionnant impérativement l'aptitude à la spécialité OSM demandée et au corps des officiers spécialisés de la marine ainsi que l'aptitude aux épreuves sportives du contrôle de la condition physique générale (CCPG) ;
- une photocopie de la fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) dans le cadre du recrutement OSM/CONCOURS EMF ainsi que la photocopie du mail d'envoi vers le centre national des habilitations défense (CNHD).

La FICE doit être transmise immédiatement et électroniquement par la formation au CNHD de la direction centrale de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) avec la procédure mentionnée au point 6.1., avec un retour impératif au SRM/OFF à la date indiquée ;

- une photocopie des diplômes scolaires civils (baccalauréat et post-baccalauréat uniquement) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas la présentation établie sera retourné.

ANNEXE III.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE CANDIDATURE.

1. FORMAT TYPE DU MESSAGE SIGNALANT LA(LES) CANDIDATURE(S).

FROM/BARH / BAPM / SAP

TO/MARINE RECRUTEMENT PARIS

INFO/AUTORITE HIERARCHIQUE

BT

NON PROTEGE

MCA/EXAMEN/OFF

NMR/ NP

OBJ/CONCOURS D'ADMISSION EMF/OSM 2015

REF/CIRCULAIRE NMR 0-10375-2014/DEF/DPMM/SRM/OFF DU

TXT

POUR SRM/OFF – CONCOURS EMF/OSM

PRIMO/ NOM ET PRENOMS – GRADE ET SPECIALITE – MATRICULE – FORMATION

CANDIDAT POUR LA SPECIALITE OSM :

SECUNDO/ CENTRE D'EXAMEN SOUHAITE :

TERTIO/ INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S) :

BT

Nota. Plusieurs candidatures pourront être signalées sur le même message, elles seront alors classées par ordre alphabétique.

ANNEXE IV.

LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS POUR LE PERSONNEL NON OFFICIER POUR L'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE.

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS : BREVET OU BREVET SUPÉRIEUR OU CERTIFICAT, AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique.	<p>Brevet supérieur (BS) de navigateur (1).</p> <p>BS de navigateur-timonier.</p>
Opérations de lutte au-dessus de la surface.	<p>BS de détecteur (1).</p> <p>BS d'électronicien d'armes (1).</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).
Opérations-environnement.	BS de météorologiste océanographe.
Armes-équipements.	<p>BS de détecteur (1).</p> <p>BS de détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS de missilier artillerie (1).</p> <p>BS de missilier armes sous-marines (1).</p> <p>BS d'électronicien d'armes (1).</p> <p>BS de mécanicien d'armes.</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI). <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCONTMISTRI) ; - conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCINELETRI) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) (1) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémétrie (CQUALBEMTEL).
Fusilier-protection.	BS de fusilier.
Tactique aéronautique.	<p>BS de détecteur navigateur aérien (1).</p> <p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</p>
Contrôleur de circulation aérienne.	BS de contrôleur d'aéronautique.
Mécanique.	<p>BS de mécanicien naval.</p> <p>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de direction de port (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien automobile (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de base navale (1).</p> <p>BS de spécialiste d'atelier naval.</p>
Sécurité.	<p>BS d'électromécanicien de sécurité (1).</p> <p>BS de marin pompier.</p>
Maintenance aéronautique.	<p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS de mécanicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS d'électromécanicien d'aéronautique (1).</p>

	<p>BS d'électronicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS de mécanicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p>
Énergie-propulsion nucléaire.	<p>BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFPROTRI) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFÉLECTRI).
Informatique générale.	<p>BS d'informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin (1).</p> <p>BS d'informaticien d'informatique générale (1).</p> <p>BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; - assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC) (1). <p>BS d'hydrographe et météorologiste océanographe titulaire du certificat de programmeur (CPROGRAM) (1) ou du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM).</p>

	BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP) (1).
Finances, logistiques et ressources humaines.	<p>BS d'assistant du commandement.</p> <p>BS de comptable logisticien.</p> <p>BS de gérant de collectivité.</p> <p>BS de gestionnaire des ressources humaines.</p> <p>BS d'assistant de foyer (1).</p> <p>BS de fourrier (1).</p> <p>BS de commis aux vivres (1).</p> <p>BS de cuisinier (1)</p> <p>BS de maître d'hôtel (1).</p> <p>BS de restauration (1).</p> <p>BS de secrétaire militaire (1).</p> <p>BS d'agent postal (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un DEFA ou d'un DUT carrières sociales option animation sociale et socioculturelle.</p>

(1) Le brevet de maîtrise, les brevets supérieurs, certificats et mentions ne sont plus attribués.

ANNEXE V.
**TARIFS DES COURS PAR CORRESPONDANCE, CYCLE 2014-2015 PRÉPARANT AUX
CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE EN 2015.**

1. TARIFS DES COURS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

1.1. **Cours concernant la préparation générale.**

La seule formule proposée par *La Revue d'études* est la formule « *e-learning* ».

Le cours se décompose de la façon suivante :

- composition française ;
- synthèse et explication de texte ;
- entretien avec le jury (oral).

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-00 français	165 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 55 euros.
M51-09 français « redoublement »	141 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 47 euros.

1.2. **Cours concernant la préparation en langue anglaise.**

La seule formule proposée par *La Revue d'études* est la formule « *e-learning* ».

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-10 anglais « perfectionnement »	126 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 42 euros.
M51-20 anglais « débutants »	162 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 54 euros.
M51-19 anglais « redoublement » (perfectionnement)	100 euros à l'adhésion ou 2 mensualités de 50 euros.

À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25 euros à régler avec le comptant ou à la première mensualité, sauf pour les cours « redoublement », 2^e inscription (M51-09 français - M51-19 anglais).

Nota. Pour les cours M51-10 et M51-20, possibilité de commander la méthode orale « Nathan » non remboursée par la marine.

1.3. **Cours concernant la réglementation.**

Le cours M51-30 (réglementation marine) est une option proposée par *La Revue d'études* et ne sera pas remboursé par la marine. La formule proposée est la formule « *e-learning* ».

Le tarif de la préparation est : 60 euros à l'adhésion ou 2 mensualités de 30 euros.

ANNEXE VI.
DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS D'ADMISSION À
L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE
2014-2015) - COURS DE FRANÇAIS.

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS
D'ADMISSION A L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE
ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2014-2015)**

Cours de français

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement

Formule : *e-learning*

Nom : pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms :	
Grade – spécialité :	
Matricule :	
Affectation :	
Adresse <i>e-mail</i> à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota. : Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Demos - Revue d'études*
Espace Delizy – bât. A
32, rue Delizy
93500 PANTIN

(accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*).

Second exemplaire : Service de recrutement de la marine
SRM/OFF – concours EMF/OSM
15, rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08

Ou par mail *via* intradef à l'adresse suivante :
frank.pille@intradef.gouv.fr

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'études*.

ANNEXE VII.
DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS D'ADMISSION À
L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE
2014-2015) - COURS D'ANGLAIS.

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS
D'ADMISSION A L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE
ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2014-2015)**

Cours d'anglais

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement*
Formule *e-learning* ⁽¹⁾ : débutants ou perfectionnement

*la préparation redoublement (ou 2^e inscription) n'est disponible qu'en perfectionnement

Nom : pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms :	
Grade – spécialité :	
Matricule :	
Affectation :	
Adresse <i>e-mail</i> à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota. : Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Demos - Revue d'études*
Espace Delizy – bât. A
32, rue Delizy
93500 PANTIN
(accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*).

Second exemplaire : Service de recrutement de la marine
SRM/OFF – concours EMF/OSM
15, rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08
Ou par mail *via* intradef à l'adresse suivante :
frank.pille@intradef.gouv.fr

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'études*.